

Institutions industrielles 139. Le nombre d'institutions industrielles et de pensionnats, est maintenant comme suit :—

	Institutions industrielles.	Pensionnats.
Ontario.....	6	2
Manitoba.....	4	4
Territoires du N.-O.....	5	20
Colombie-Britannique.....	7	2

Il n'y a pas d'institutions de ce genre dans Québec, et dans les Provinces Maritimes.

Nombre d'élèves aux écoles sauvages. 140. Les chiffres suivants indiquent que les Sauvages deviennent de plus en plus sensibles aux bienfaits de l'éducation.

NOMBRE D'ÉLÈVES AUX ÉCOLES SAUVAGES DANS LES DIVERSES PROVINCES PENDANT LES ANNEES 1881, 1889, 1890, 1891 ET 1892.

Provinces.	1881.	1889.	1890.	1891.	1892.
Ontario.....	1,907	2,036	2,155	2,210	2,273
Québec.....	404	528	516	562	559
Nouvelle-Ecosse.....	107	123	121	121	114
Nouveau-Brunswick.....	67	94	101	99	104
Manitoba.....					1,500
Colombie-Anglaise.....	652	453	491	685	687
Ile du Prince-Edouard.....	18	19	19	21	43
Territoires du Nord-Ouest.....	*971	*3,206	*3,268	*3,856	2,295
Total.....	4,126	6,459	6,671	7,554	7,575

*Y compris Manitoba.

Effets de l'éducation.

141. On verra que la principale augmentation a eu lieu dans les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba. En 1891, 2,906 enfants de plus qu'en 1881 allaient à l'école. Le nombre d'enfants qui assistent aux écoles sauvages dans les anciennes provinces reste à peu près le même. L'effet de l'éducation se fait voir de différentes manières, principalement dans le soin qu'ils apportent dans leur manière de s'habiller, plus de propreté, et l'amélioration de leurs résidences. Ce sont tous des signes importants, car ils indiquent un changement graduel mais certain de leurs habitudes.

Efforts du gouvernement pour civiliser les Sauvages.

142. Le gouvernement s'efforce d'engager, autant que possible, les sauvages à abandonner leurs habitudes d'errer à l'aventure, à rester sur leurs réserves et de retirer quelque chose de leurs terres. Le gouvernement assiste ces derniers par tous les moyens possibles en leur fournissant des grains de semence, des instruments aratoires, des animaux et toutes les autres choses nécessaires à la culture de leurs terres. Le gouvernement nomme aussi des inspecteurs sur plusieurs des réserves ; ils montrent aux sauvages les premiers éléments de la culture et surveillent les travaux.